Prix Atout Soleil : Les maladies féminines en lumière

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Atout Soleil récompense chaque année des associations engagées sur une thématique d'actualité liée à la maladie, au handicap, à l'enfance ou à la lutte contre les fragilités sociales.

— Candidats

Peuvent candidater les associations à but non lucratif, régies par la loi de 1901 et agissant sur le territoire français.

Les associations devront présenter un projet répondant à l'un des axes suivants :
AXE 1. Renforcer la prévention
AXE 2. Améliorer l'accès aux soins
AXE 3. Après la maladie

Les associations lauréates des 5 dernières années ne sont pas éligibles, mais celles ayant déjà candidaté sans avoir été récompensée peuvent présenter à nouveau un dossier de candidature.

— Dotations

Atout Soleil vise à récompenser, via un accompagnement et une dotation globale de 300 000 € (20 000€ maximum par associations).

C'est aussi :

- bénéficier d'une visibilité médiatique avec l'aide de l'équipe relations presse Atout Soleil,
- participer à des ateliers pour améliorer sa recherche de financement : apprentissage du pitch, levée de fonds, communication,
- disposer de photographies prises par un photographe professionnel au sein de votre association,
- représenter son association lors de la soirée de remise des prix Atout Soleil et pitcher son projet, début décembre à Paris,
- être en relation avec un parrain ou une marraine du réseau Generali / La Médicale.

Déposer son dossier

- https://www.gpma-asso.fr/nos-epaules-et-vos-ailes/le-prix-atout-soleil/